

Mercredi 10 juillet 2019

SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

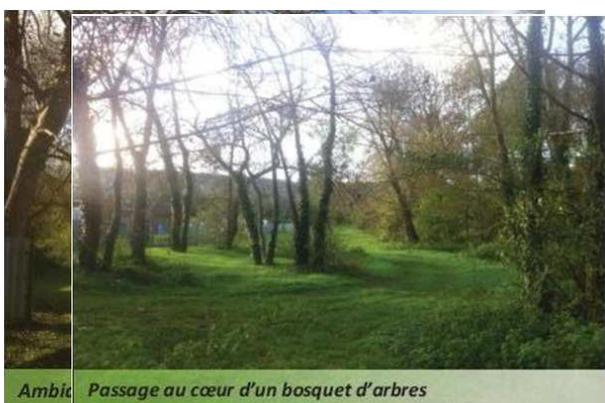
Trame Bleue | Une nouvelle liaison douce le long de la Seine

La Métropole Rouen Normandie a réalisé des travaux pour la création d'une nouvelle liaison douce le long de la Seine à Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Cet aménagement de près de 2,3 km est un tronçon de la Seine à Vélo qui vise à créer une continuité de déplacements doux entre la trame bleue d'Elbeuf et la trame verte d'Orival / La Londe et d'assurer un lien avec la piste cyclable située rue de Verdun à Saint-Aubin-lès-Elbeuf en permettant une accessibilité au plus grand nombre (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite...). Les travaux, d'un montant de 840 000€, qui ont duré 6 mois (de novembre 2018 à juin 2019) ont pris en compte la préservation de la faune et de la flore très importante dans ce secteur.



Un aménagement respectueux de la faune et la flore du secteur

Les différentes zones naturelles situées le long du parcours présentent un intérêt écologique, faunistique et floristique. Ainsi les aménagements réalisés se sont intégrés au mieux dans cet espace et l'impact des travaux sur l'environnement a été limité.



Un travail de valorisation des espaces naturels et remarquables a été effectué tout le long du tracé.



Au niveau du bras mort de la Seine, certaines zones de faibles largeurs de berge ont nécessité un agencement particulier avec un platelage bois.

Dans le cadre des travaux, des mesures particulières ont été mises en œuvre pour protéger la faune et la flore. Le secteur en périphérie de la trame est concerné par **un secteur de biotope.**

Un arrêté de biotope a pour objectif de préserver les habitats naturels d'espèces protégées. Cet arrêté protège le milieu de l'île du noyer en raison de sa capacité à accueillir des brochets lors des périodes de reproductions. D'autre part, cela permet la protection d'espèces rares telle que la grenouille rieuse.



Une politique en faveur du développement des modes doux

Dans le cadre de sa politique de voirie, qu'elle déploie depuis 2015, la Métropole s'est engagée à systématiser la prise en compte du vélo et de la marche dans l'ensemble des aménagements de l'espace public et à créer des aménagements dédiés au vélo lorsque cela est nécessaire. De nombreuses décisions structurantes ont déjà été prises pour compléter et étendre l'existant (environ 400km empruntables à vélo dont 170 km d'aménagements dédiés aux cyclistes (dont environ 100 km de pistes), 150 km d'aménagements partagés avec les piétons, 6 km partagés avec les bus et 90 km sous forme d'itinéraires conseillés (Véloroute du Val de Seine)).

La Véloroute du Val de Seine, ou Seine à Vélo, sera inaugurée en 2020. Fruit d'un travail entre 18 territoires, elle proposera un itinéraire touristique cyclable de Paris au Havre en passant par les méandres de la Seine (plus de 130 communes traversées) sur près de 430km.

CONTACT PRESSE

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54